

PRÉAVIS No 05/2022

du Comité de Direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Acquisition de casques balistiques personnels et de sacs de transport – modification de casque balistique existants

CONSIDERANTS

L'évolution du paysage sécuritaire vaudois et les menaces qui touchent la société et ses biens nécessitent de repenser le niveau de protection des policiers d'intervention de PS. Cette attente se justifie par le fait que les « primo-intervenants » des polices vaudoises sont formés, depuis 2015, à intervenir sur des menaces de type « tireur actif » ou « terroriste » sans pour autant bénéficier de protections balistiques parfaitement adaptées et en suffisance.

Aussi, la Direction de la POL estime nécessaire d'aligner l'équipement des policiers d'intervention (PS), sur celui de nos homologues, en les dotant de casques balistiques personnels. Cette dotation se veut individuelle par mesure d'hygiène et notamment par le fait que chaque casque nécessite d'être parfaitement réglé à la morphologie de son porteur.

Cette dépense porte sur 50 casques balistiques supplémentaires et la modification de 24 casques balistiques existants. Il sied de relever que la POL bénéficie déjà de 6 casques modifiés qui sont attribués de manière aléatoire ; le nombre de casques s'élèvera donc à 80 (50 acquis, 24 à modifier et 6 existants). Au regard du matériel de plus en plus conséquent et véhiculé par nos collaborateurs, il est également proposé d'acquérir 80 sacs de transport polyvalents/personnels, connus sous le vocable sac d'intervention, ainsi que de 80 sacs de transport pour casque ; les 2 sacs proposés peuvent être solidaire et forment un ensemble compact appelé système MOLLE.

Matériel		Nb	Prix unit.	Investis.
	Casque balistique tactique	50	1'103.95	55'196.25
	Visière pare-coups	50	231.55	11'577.75
	« Modification » casques existants	24	96.93	2'326.32
	❷ Sac de transport casque	80	102.31	8'185.20
E	Sac à dos transport matériel	80	175.92	14'073.60
			Total TTC	91'359.12

Remarques

- Le casque balistique choisi par l'ensemble des corps des polices vaudoises est un MSA / Gallet TC 800 / classe balistique IIIA avec visière pare-coup non balistique.
- Ce matériel étant un marché de niche en Suisse, il n'y a pour ainsi dire aucune concurrence et l'ensemble des polices vaudoises s'équipe chez DTX, entreprise spécialisée dans ce domaine, dont les locaux se trouvent à Villars-Ste-Croix.

Incidences financières

Investissement

L'investissement nécessaire à l'acquisition et la modification du matériel, tel que décrit ci-dessus, se monte à CHF 91'359.12 TTC.

Plan des investissements

Un montant estimatif relatif à cette acquisition figure au plan des investissements 2021-2025, adopté par le Comité de Direction le 09.06.2021, pour un total de CHF 98'000.--.

Coût du capital

A titre informatif, le coût moyen du capital (amortissement) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 18'271.85 pendant 5 ans.

Compte de fonctionnement

Hormis le coût du capital, l'acquisition de casques balistiques personnels, de sacs de transport et la modification de casques balistiques existants n'entraînent pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

<u>Financement</u>

Le Comité de Direction propose de financer cet investissement par la trésorerie courante. En effet, le flux de trésorerie devrait permettre le financement par ce biais. Toutefois, si pendant les 5 ans d'amortissement la trésorerie courante ne le permettait pas, le financement du solde restant sera financé par voie d'emprunt aux meilleures conditions du moment.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 05/2022 du Comité de Direction du 1er juin 2022.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'allouer au Comité de Direction un crédit d'investissement d'un montant de CHF 91'359.12
 TTC, financé par la trésorerie ordinaire et par voie d'emprunt si nécessaire, pour l'acquisition de casques balistiques personnels et de sacs de transport ainsi que pour la modification de casques balistiques existants.

- De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte 6101.5060.304 "Acquisition de casques balistiques personnels + sacs de transport".
- D'amortir comptablement cet investissement sur 5 ans, conformément à l'article 17a du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 01 juillet 2006) sur la comptabilité des communes.
- D'accepter, en tant que crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2022 et 2023, le montant d'amortissement de CHF 18'271.85, comptabilisé dans le compte n° 6008.3313
 "Amort. machines, mobilier, matériel et véhicules".

Approuvé par le Comité de Direction le 1er juin 2022

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président

Le Secrétaire-suppléant

J.-F Clément

O. Fiaux